

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 14 novembre à 20 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué le 27 octobre s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Dominique RABELLE, maire.

Sont présents : Dominique RABELLE, maire,

Adrien MAZERAT, Fabienne DELHUMEAU-JAUD Fabienne, Patrick LIVENAI, Jacqueline COUSSY, Jean-Jacques RODRIGUES, Corinne LEROLLE, Philippe SIMONAUD, adjoints ; Françoise DODIN, Catherine RASPI, Patrick BOUYER, Lisiane PELOU, Dominique PRIVAT, Christophe CAVEL, Carole LALLEMAND, Patricia PETIT-DODIN, Laëtitia CHAGUÉ, Grégory POITOU, Frédérique VITRAC, Yannick MORANDEAU, Marie-Anne GORICHON-DIAS, Sébastien ROBIN, Pascal MARKOWSKY, conseillers municipaux.

Ont donné procuration : Sandra LAMY, conseillère municipale, qui a donné procuration à Adrien MAZERAT, adjoint, Bruno DEUIL, conseiller municipal, qui a donné procuration à Corinne LEROLLE, adjointe, Éric PROUST, conseiller municipal, qui a donné procuration à Yannick MORANDEAU, conseiller municipal.

Absent : Jean-Luc BUTEUX, conseiller municipal.

Formant la majorité des membres en exercice.

Est désigné secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales : Philippe SIMONAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 26

DÉLIBÉRATION N° 64-2022 : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE D'OLÉRON

Rapporteur : Madame le maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-39,

Considérant que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement ;

Que ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique,

Que les textes étant muets sur le contenu de ce rapport, il appartient à chaque exécutif d'en arrêter librement le contenu,

Qu'ainsi celui établi et présenté en conseil communautaire lors de sa séance du 29 septembre 2022 synthétise sous forme d'articles les compétences de la communauté de communes de l'île d'Oléron et détaille ses principales réalisations de l'année 2021 ;

Considérant la transmission de ce rapport par courrier recommandé distribué en mairie le 6 octobre 2022,

Entendu la demande de Yannick MORANDEAU qui souhaiterait que la piste cyclable Saint-Georges - Le Douhet soit enfin réhabilitée ;

Sur proposition de madame le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

AR Prefecture

017-211703376-20221116-2022111664911-DE
Reçu le 16/11/2022

- **DE PRENDRE ACTE** de la communication par madame le maire du rapport d'activités 2021 de la communauté de communes de l'île d'Oléron.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

**La maire,
Dominique RABELLE**



**Le secrétaire de séance,
Philippe SIMONAUD**

La maire soussignée
certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération télétransmise
au représentant de l'État le 16 novembre 2022
et publiée sur le site internet de la commune le 16 novembre 2022
Dominique RABELLE

